

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016 à 20h00

1 - Camping "Les Eydoches" : attribution de la délégation de service public

M. le Maire rappelle qu'en 2015 le Conseil Municipal a fait l'expérience de la délégation de service public (sous forme simplifiée) pour gérer son camping municipal (pour une durée d'un an, du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016). Le renouvellement de cette DSP a été engagé en octobre dernier (sous forme classique en raison de l'évolution du chiffre d'affaire, pour une durée de 5 ans). Au terme de cette procédure, il convient de choisir le délégataire parmi les deux propositions retenues : celle de M. Perrin Serge (domicilié à Pajay.) ou celle de la SAS "Camping Les Eydoches" (délégataire actuel, domiciliée à Faramans).

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les deux propositions, en avoir débattu et à 8 voix contre 6, retient la proposition de M. Perrin Serge et autorise M. le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public du camping municipal "Les Eydoches" avec M. Perrin.

2 - Désignation des représentants aux groupes de travail thématiques du PLUI

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'élaboration du PLUI, Bièvre Isère Communauté met en place 4 groupes de travail thématiques et qu'il convient de désigner un délégué à chacun de ces groupes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- groupe de travail "environnement et paysage" : Evelyne Colly
- groupe de travail "habitat et urbanisme" : Gérard Jouvhomme
- groupe de travail "économie, commerce, équipements et services, agriculture" : Mikaël Gros
- groupe de travail "déplacements, mobilité et stationnement" : Elyane Bonnardel

3 - Budget camping : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Après présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 dont les chiffres de l'exercice (hors reports et restes à réaliser) sont :

	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement	25 164.38 €	29 704.97 €		4 540.59 €
Investissement	982.00 €	10 000.00 €		9 018.00 €
Cumul	26 146.38 €	39 704.97 €		13 558.59 €

4 - Budget CCAS : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Après présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 dont les chiffres de l'exercice (hors reports et restes à réaliser) sont :

	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement	4 352.87 €	6 160.27 €		1 807.40 €
Investissement				
Cumul	4 352.87 €	6 160.27 €		1 807.40 €

5 - Budget commune : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Après présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 dont les chiffres de l'exercice (hors reports et restes à réaliser) sont :

	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement	605 649.27 €	840 098.99 €		234 449.72 €
Investissement	336 957.23 €	26 152.27 €	310 804.96 €	
Cumul	942 606.50 €	866 251.26 €	76 355.24 €	

6 - Création d'un comité consultatif d'actions sociales

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération en date du 10 décembre 2015, supprimant le budget du CCAS de Faramans, il convient de créer un comité consultatif d'actions sociales. Il propose que les membres de l'ancien CCAS siègent au comité consultatif d'actions sociales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne au comité consultatif d'actions sociales : Elyane Bonnardel, Sandrine Moiroud, Françoise Gaignaire et Guy Carras (élus) ; Thérèse Armanet, Eliette Bourdat, Maryline Pais et Hubert Bec (non-élus).

7 - Règlement du comité consultatif d'actions sociales

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au point précédent, il convient de créer un règlement des actions menées par le comité consultatif d'actions sociales. Il propose qu'il s'occupe des mêmes actions que l'ancien CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les actions du comité consultatif d'actions sociales seront : l'organisation du repas et des colis pour les seniors, l'organisation d'ateliers, l'organisation d'animations, la définition des subventions à l'aide alimentaire et le portage des repas, les secours exceptionnels aux administrés, l'étude des dossiers d'aide sociale du département de l'Isère.

8 - Secours exceptionnels aux administrés

M. le Maire propose que la commune apporte un soutien aux enfants Incardona. Après avis du comité consultatif d'actions sociales, il propose de leur apporter une aide financière afin de régler des dépenses de loisirs, d'éducation, alimentaires, de logement ou vestimentaires de la famille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition d'aide à la famille Incardona.

9 - Achat d'une parcelle

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Ambroise souhaitent vendre la parcelle AD 111, d'une contenance de 170 ares, pour un montant de 1 000 €. Il propose d'acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cette parcelle aux conditions ci-dessus et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition.

Compte-rendu du Conseil Municipal d'Enfants

SEANCE DU 12 FEVRIER 2016 à 13h15

1 - Synthèse des avis sur les repas de la cantine.

Exercice difficile car seuls les enfants du CME ont été consultés. Il faudrait effectuer un sondage grandeur nature. Or, pour le moment ce n'est pas le souhait des élus juniors. Cependant, la visite des cuisines d'API ou du collège doit être programmée, ainsi le CME pourra se rendre compte de la difficulté de faire à manger pour un grand nombre.

2 - La cour.

Monsieur Jouvhomme interpelle les conseillers sur les traçages de la cour de l'école primaire qui ont été effacés du fait des travaux de la mise aux normes du bâtiment. Plusieurs demandent sont exprimées :

- Refaire un circuit vélo avec passages piétons, rond-point, parkings et signalisation.
- Tracer trois lignes de courses et une marelle.

3 - Questions diverses.

Certains élus demandent l'installation d'une sonnerie afin que tous finissent en même temps. Les élus séniors leurs répondent qu'il faudrait en parler en priorité à leurs institutrices.

A l'occasion de la venue d'une plasticienne à l'école primaire, il est décidé de la contacter afin de réaliser la décoration du rond-point de Faramans. Ce projet pourrait être sympathique à construire, reste à prendre en

considération les contraintes budgétaires.

4 - Remplacement du toboggan sur la zone de loisirs.

Plusieurs jeux ont été envisagés après consultations de catalogues spécialisés : jeux sur ressort, bascule, pont amazonien, toboggan, tourniquet...

Un débat et des choix auront lieu.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Dégradations et Incivilités

De nombreuses incivilités se sont produites, récemment, sur la commune :

- vol chez des particuliers ;
- dépôts d'ordures dans des poubelles communales ou de particuliers ;
- dépôts sauvages de déchets :

Pour chacun de ces désagréments, la Mairie est en contact avec la gendarmerie.

Ces méfaits peuvent s'estomper avec l'aide de l'ensemble de la population.

Dès que vous constatez un fait ou un acte anormal, relevez les caractéristiques des individus et du véhicule suspect (modèle et plaque d'immatriculation) et contactez immédiatement les services de Gendarmerie (0474203017) ou la Mairie (0474542297).

Votre appel restera anonyme et les forces de l'ordre pourront intervenir le plus rapidement possible.

En étant un « voisin vigilant », vous contribuez à la sécurité de notre population et à la tranquillité de notre village.

Afin d'avoir des informations plus précises de la part des services de gendarmerie, une **réunion publique** aura lieu le **Mercredi 30 Mars, au Centre culturel, à 18h30** en présence de l'adjudant-chef FERNANDES.

2. Locaux disponibles

Dans le cadre du projet de création d'une Maison de santé et de la réhabilitation de locaux commerciaux, FARAMANS recherche un second médecin généraliste, d'autres professionnels de santé et des nouveaux commerçants.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie (0474542297).

3. Situation de la famille INCARDONA

Comme vous le savez tous, le papa de Célio, Enzo et Loris nous a quitté deux ans et demi après sa compagne. Les trois enfants se trouvent donc orphelins.

Heureusement, ils sont entourés d'une famille soudée et leur tatan Rose assurera leur éducation.

Devant cette situation dramatique, certains parents d'élèves et d'autres habitants ont émis le souhait, aux élus et au personnel enseignant, d'aider cette famille.

Après discussion avec Rose Incardona, cette dernière accepte la proposition à la condition que les éventuels dons soient collectés par le CCAS de la commune de Faramans. D'ailleurs, le CCAS participera financièrement à l'aide. Les dons seront ensuite remis progressivement aux enfants (suivant les demandes de Me Incardona).

En parallèle, la commune de Faramans, l'ADMR locale, le Conseil départemental se sont réunis et se sont organisés pour que cette fratrie soit au maximum encadrée et aidée.

De ce fait, si vous souhaitez participer à cet élan de générosité, déposez l'argent, à l'agence postale, en l'insérant dans une enveloppe intitulée « Don ».

Merci d'avance pour les enfants.

4. Diagnostic par hélicoptère des réseaux électriques « moyenne tension »

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ERDF investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau électrique aérien 20000 volts. Le programme 2016 en ISERE concerne 1448 kilomètres de lignes. Certaines sont situées sur le territoire de Faramans.

Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des

brins coupés, supports déformés.

Le résultat de l'inspection permet aux équipes d'ERDF d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance.

Le survol, à très basse altitude, des lignes aura lieu entre le 1er et le 31 MARS 2016.

Le conseil municipal de FARAMANS